

3 de la dont 2 orig. } Copie de 19.6.55
4 autres - - - - -
DEPARTEMENT
de la
Somme - Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT

Cherbourg

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 avril 1955 195

OBJET :

Construction
Marché
(d'architecte)

L'an mil neuf cent cinquante trois, le 8 du mois
d'avril, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Régazoni, Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 2 avril 1955 195.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
pris part au vote :

53029

Etaient présents : MM. Régazoni, Veyssière, Rochedepoux,
Fragaud, Chamaulou, Melle Mikalaky, M. Bujard
Pouret, Zouchet, Chaneval, Couill, Joneau, Guillaud,
Féroudeau, Cousinet, Aubin, Lafage, Lafour, Spagnet.

DATE
Enchâssé, à la porte
mairie, du compte
de la séance :

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

L'assemblée approuve le choix de M. Bujard et
Morisseau, architectes, pour concevoir et diriger la cons-
truction du marché.

APPROUVE

La Rochelle, le 12 Juin 1953

Par le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : HUSSON.

Fait et délibéré à

Regnaud

les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM.

Les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

le vote a eu lieu au
in public, établir à
ite la désignation de
vote (Art. 51 de la loi
avril 1884).

nt donner à la suite
ise qui lusa empêchés
gner (Art. 57 de la loi
incipale).

RECONSTRUCTION DU MARCHÉ DE LA COMMUNE DE ROYAN

CONTRAT D'ARCHITECTES

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de guerre 1914-18
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 8 Avril
1953

ET : MM. André MORISSEAU, architecte, 97 rue du Général Sarrail à Saintes
Louis SIMON, 13, rue de Condé à Paris - 6°

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - MM. MORISSEAU ET SIMON sont chargés, en qualité d'Architectes
de la reconstruction du marché de la commune de Royan

ARTICLE 2 - MM. MORISSEAU ET SIMON recevront les honoraires correspondant aux
travaux exécutés en fonction des barèmes acceptés par le Ministère de la
Reconstruction pendant la période d'exécution des travaux;

ARTICLE 3 - Le présent contrat sera enregistré gratis en application de la
loi du 28 Octobre 1946, art. 69 sur les dommages de guerre.

Royan, le 23 Avril 1953

Les Architectes,

Signé : MORISSEAU
SIMON.

Le Maire,



[Handwritten signature]

APPROUVE
La Rochelle, le 12 Juin 1953
Pr le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Hussan.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 20 Juin 1953
Pr le Député Maire
Adjoint Délégué.



[Handwritten signature]